



Assemblée générale

Distr. limitée
27 octobre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 13 de l'ordre du jour

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Nicaragua : projet de décision

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

L'Assemblée générale, prenant note des progrès réalisés dans la région, décide qu'à compter de la soixantième session, le point intitulé « La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement » restera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée en vue d'être examiné sur notification d'un État Membre.

